

# Rallye de Régularité Historique COUPE HIVERNALE

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME

01/09/2010: Publication du règlement  
15/01/2011: Clôture des engagements à 24h  
18/02/2011: Vérifications techniques de 9h à 12h à Obernai. Publication de la liste des équipages au départ à 13h.  
18/02/2011: Départ de la 1<sup>ère</sup> étape à 13h00 à Obernai  
Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à 18h30 à Obernai  
18/02/2011: Publication du classement partiel officieux et des heures du départ de la 2<sup>ème</sup> étape à 20h  
19/02/2011: Départ de la 2<sup>ème</sup> étape à 8h30 à Obernai  
Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape à 12h30 à Obernai  
19/02/2011: Publication du classement final provisoire officieux à 13h30  
19/02/2011: Remise des prix à 14h00 à Obernai  
Tableau Officiel d’Affichage  
Du 18/02/2011 au 19/02/2011: Lieu: Obernai

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' **ASA Classic** organise du 18 au 19 février 2011 un Rallye de Régularité Historique dénommé:  
**COUPE HIVERNALE 2011**

Adresse du bureau permanent de l'organisation: ASA Classic, 5 place du Château F-67000 STRASBOURG,  
tél./fax: 03 88 32 85 35

Permanence pendant l'épreuve au 06 33 45 09 74

Ce rallye sera disputé conformément: au Code Sportif International de la FIA, au présent règlement et à ses additifs éventuels, au Code de la route des pays traversés par le rallye.

Ce rallye a reçu le permis d'organiser n° ..... par la FFSA.

#### **Comité d'Organisation**

Président: Jean-Paul Hoepfner

Membres: Jean Singer  
Jean-Marie Eslinger

Organisateur technique:

Adresse: ASA Classic, 5 place du Château 67000 Strasbourg

Téléphone: 0388328535 Fax: 0388328535

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs: Président:	Jean-Marie Eslinger	lic. n° 168503
Membre:	Jacques Kauffmann	lic. n° 164568

Directeur de Course:	Jean-Paul Hoepfner	lic. n° 46565
----------------------	--------------------	---------------

Chargé des Relations avec les Concurrents:	Jean Singer	lic. n° 164561
--	-------------	----------------

Commissaire Technique:	Jean-Pierre Wrobel	lic. n° 169599
------------------------	--------------------	----------------

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels sont Juges de faits.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications techniques auront lieu le 18/02/2011 de 09h à 12h

#### **1.3.3P.** Il est conseillé de présenter aux commissaires techniques

- un "Laissez-Passer de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA" délivré par la FFSA

- ou une Fiche d'Identité ou Passeport Technique pour Véhicule Historique FIA

#### 1.3.3.1P. Instruments autorisés

Équipements électroniques et accessoires

Tripmaster (Odomètre): seuls les compteurs à lecture mécanique sont autorisés, comme par exemple: HALDA TRIP, TWIN MASTER, GEMINI, HEMO TRIP-TAELLER, BELMOGTWIN, RETROTRIP 2 et 3, VH TRIP ...liste non-exhaustive.

Il est interdit de monter des appareils électroniques de prise de temps et/ou de distance. Tout appareil de navigation par système GPS est interdit, seuls les téléphones portables, sans kit « mains libres » sont autorisés à bord.

Les compteurs à affichage digital et tout autre type d'appareil sont interdits sous peine de mise hors course. A l'exception de maximum 2 chronomètres ayant cette seule fonction, et pouvant être fixés sur le tableau de bord. Tous les appareils de mesures et calculs de moyenne et/ou distances électroniques sont interdits à bord des véhicules en course, même si ils ne nécessitent pas de branchement sur la voiture.

Exemple: Cadenseurs ATB, Blizz Timing Speed, Blizz Timing C200, ... liste non-exhaustive.

**Des contrôles inopinés seront effectués.**

## ARTICLE 2P. CONCURENTS ET PILOTES

### 2.1P DEMANDES d'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**2.1.5P.** Toute personne souhaitant participer au Rallye de Régularité Historique COUPE HIVERALE doit envoyer le formulaire d'engagement dûment rempli au Secrétariat du Rallye :5 place du Château, 67000 Strasbourg L'organisateur doit avoir reçu le formulaire le 15/01/2011 au plus tard.

Les détails concernant le/s équipier/s peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives.

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs.

**2.1.10P..** Le nombre maximum des engagés est fixé à 60 voitures.

**2.1.11P.** Les droits d'engagement sont fixés: 320 €

- Ces droits d'engagement comprennent pour un équipage de deux personnes et leur véhicule:
  - l'organisation générale de l'épreuve
  - l'encadrement sportif et logistique
  - l'obtention des autorisations nationales et locales
  - l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des concurrents et de l'organisation pour rallye historique de régularité
  - deux numéros pour portières, deux plaques rallye, un road book et carnet de route

**2.1.12P.** Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence conducteur valable pour l'année en cours peuvent obtenir auprès de l'organisateur, lors des vérifications administratives, un Titre de Participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de: 25 €

## ARTICLE 3P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 3.1. VOITURES AUTORISEES

Seules sont autorisées les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA. et de plus de 20 ans d'âge.

## ARTICLE 4P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 4.1 4.1P. DESCRIPTION

Afin d'éviter les reconnaissances, l'itinéraire horaire restera secret.

La COUPE HIVERNALE représente un parcours de 327,80 km.

Il est divisé en 2 étapes et 2 sections.

Il comporte 8 tests de régularité d'une longueur totale de 97 km.

### 4.2P. RECONNAISSANCES

La COUPE HIVERNALE est un Rallye de Régularité Historique le parcours est secret, aucune reconnaissance ne peut avoir lieu. Distribution du road book ou de l'itinéraire détaillé au départ du rallye.

## ARTICLE 5P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 5.1. **DEPART**

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute ou de 30 secondes, à la discrétion du Directeur de Course. Le départ sera donné en conformité avec le programme et les additifs.

### 5.2. **RAPPEL DES PENALITES**

#### ▪ **CONTROLE HORAIRE**

- Retard par minute ou fraction de minute: 10 secondes
- Avance par minute ou fraction de minute: 60 secondes
- Absence d'un visa de contrôle horaire: 600 secondes
- Arrivée au contrôle après le délai maximum autorisé : 600 secondes
- Plus de 15 min de retard entre deux contrôles horaires consécutifs: pénalité: 600 secondes

#### ▪ **TEST de REGULARITE**

- Arrêt ou ralentissement intempestif dans la régularité 200 secondes
- Par seconde d'avance 1 seconde
- Par seconde de retard 1 seconde
- Régularité non effectué 300 secondes
- Dépassement de plus de 30% de la vitesse: Collège des CS

#### ▪ **CIRCULATION**

- 1<sup>ère</sup> infraction : 1 minute
- 2<sup>ème</sup> infraction : 5 minutes
- 3<sup>ème</sup> infraction : exclusion sur décision du Collège des Commissaires Sportifs

## ARTICLE 6. CLASSEMENT

La méthode de classement sera effectuée par addition des temps des pénalités suivant le tableau ci après:

CH manquant	600 secondes
CH d'arrivée manquant	HORS COURSE si pas signalé
Min d'avance à un CH	60 secondes
Min de retard à un CH	30 secondes
CP manquant	300 secondes
CP en en sens inverse	300 secondes
<b><u>Régularité sur route</u></b>	
Arrêt ou ralentissement intempestif dans la régularité	200 secondes
Par seconde d'avance	1 seconde
Par seconde de retard	1 seconde
Régularité non effectué	300 secondes

## ARTICLE 7. COUPES

Aucun prix en espèces n'est distribué.

### **7.1 Classement Général**

Une coupe aux trois premiers.

### **7.2 Classement par Classe**

Une coupe aux trois premiers.

### **7.3 Classement Féminin**

L'équipage exclusivement féminin le mieux classé au classement général recevra la Coupe des Dames.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des prix additionnels.

### **7.4 REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu le: 19/02/2011 à 14h00 à Obernai.